

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
SÉANCE DU 4 JANVIER 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 4 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 9

Votants 12

Procurations 3

L'an deux mille vingt-trois, le 4 janvier à 18h00

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 09/12/2022

Date d'affichage de la convocation : 09/12/2022

Date d'affichage de la délibération :

Étaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUE,
Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Monique ROUTABOUL

Ont donné procuration :

Mme Isabelle DICIANNI a donné procuration à M. Pierre NAVARRO

Mme Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN

Mme Josette NOËL a donné procuration à Mme Martine NOËL

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération 2023-02 Demande d'aide sociale n°3

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une prise en charge de la facture d'achat d'un matelas a été demandée au bénéfice d'une administrée, en raison d'une situation financière et personnelle difficile. (439.99€)

Il propose une prise en charge de 50 % du montant de la facture dans une limite de 220 €.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

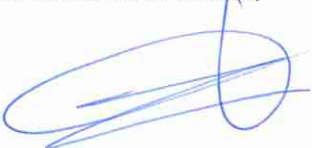
12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 04/01/2023

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230104-CA0104_202302-DE

